

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 23 septembre 2022

Date de la convocation : 16 septembre 2022

L'an deux mil vingt et deux, le vingt-trois septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Damien BRIET, Maire d'ERGNIES.

Présents : Mesdames : LICTEVOUT Louise, MAZURIER Sandrine, TETART Miriane,
Messieurs PLANQUART Philippe, BRIET Damien, RICAUD François, RIBEIRO Dominique,
PRANGER Philippe, HERBERT Jean-Luc
Formant la majorité des membres en exercice

Absents Excusés : NORMAND Benoît, CARPENTIER Marie-Pierre

Absent :

Secrétaire de séance : Louise LICTEVOUT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10.

-DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Monsieur PLANQUART explique au conseil municipal qu'il convient d'établir une décision modificative au budget suite à la demande du SGC de Doullens.

INVESTISSEMENT		
comptes	Dépenses	Recettes
001	-1.07	+10588.93
2138	+10590.00	
total	+10588.93	+10588.93

A l'unanimité, les membres présents approuvent la décision modificative au budget et charge monsieur PLANQUART d'établir les documents relatifs au dossier.

-DELIBERATION RELATIVE A LA MODIFICATION DES STATUTS BS3 VALLEE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la modification des statuts BS3 Vallée.
Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte la modification et charge monsieur le maire d'établir les formalités.

-DELIBERATION RELATIVE A L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de l'obligation de statuer sur l'organisation du temps de travail des agents.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte la délibération relative à l'organisation du temps de travail des agents.

-DESIGNATION DES 2 REFERENTS PLUiH

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de pouvoir procéder au choix de 2 référents PLUiH suite à la demande de la CCPM.

Messieurs RICAUD François et BRIET Damien.

-SUBVENTION DESTRUCTION NIDS DE FRELONS

Monsieur le Maire rapporte que 3 cas ont été détectés sur la commune (150 € pour la destruction). Monsieur le Maire propose que la commune puisse participer à cette facture.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accorde une participation à hauteur de 100€ pour la destruction de nids de frelons ou frelons asiatiques sur présentation de facture pour les maisons sur le territoire d'Ergnies.

-RENOVATION TOITURES DES 2 BATIMENTS DE LA PLACE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rénover les toitures des 2 bâtiments de la place.

Deux devis sont présentés :

- Entreprise Brailly : 5 222.00 €
- Entreprise Transformons : 5 134.00 €.

Après avoir délibéré, Pour : 6, Contre : 2 Abstention : 1
L'entreprise Transformons est retenue.

-DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire souhaite déposer un dossier de demande de subvention de 30 % au PNR au titre de « rénovation du petit patrimoine » concernant les toitures des bâtiments de la place.
Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette demande.

-ORGANISATION FETE DU VILLAGE

Monsieur le Maire propose l'ouverture de la fête le samedi soir entre 16h00 et 18h30.
19h00 : apéritif suivi d'un repas « auberge picarde ».
Le dimanche, ouverture à 15h00 avec manèges, café, chocolat, tartes, chouquettes, gâteaux battus.
Par ailleurs, le conseil municipal décide d'augmenter l'âge pour les tickets enfants à 14 ans.

-BILAN PASSAGE DU JURY REGIONAL VILLAGES FLEURIS

Les résultats seront annoncés fin octobre. Les différents échanges ont été constructifs.

-ENTRETIEN VOIRIE ET ETUDE SECURISATION

Monsieur le Maire a rencontré le Conseil Départemental pour l'entretien de la voirie et l'étude de la sécurisation de la route départementale.
Le montant de cette étude est de 600.00 €.
Après avoir délibéré, Monsieur PLANQUART vote blanc pour l'aspect comptable.

-QUESTIONS DIVERSES

- Départ de la secrétaire de mairie le vendredi 14 octobre 2022.
- Monsieur Croisé demande une subvention pour l'association de la route du poisson.
- Devis aménagement du cimetière,
- Devis aménagement grande rue,
- Devis aménagement rue longuet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22h30.